

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 40M/13
N/Réf. : AVL/KD//BXL-2.2348/s.538
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 38-40.
Changement d'affectation d'un commerce en horeca et modification de la devanture.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 23 mai 2013, en référence, reçue le 27 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 5 juin 2013.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection des biens classés sis rue du Marché aux Herbes, 22-50. Il est également compris dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place.

La demande vise le changement d'affectation du commerce en horeca.

Les travaux prévoient notamment la transformation de la baie centrale et l'abaissement de l'allège, ainsi que la pose de nouveaux châssis en bois.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour les biens protégés mais relèvent plutôt d'un enjeu urbanistique.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appellent les travaux (se conformer à la réglementation urbanistique en vigueur dans la zone Unesco).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn.
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail).